



Province de Québec
Municipalité de Saint-Simon

AVIS PUBLIC
RÈGLEMENT # 535-18 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT # 512-16 RELATIF
AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS
MUNICIPAUX

AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée, Johanne Godin, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Simon que lors de la séance ordinaire du 2 octobre 2018, qui sera tenue à 20h00 au bureau de la municipalité sis au 49, rue du Couvent à Saint-Simon, le conseil de la Municipalité de Saint-Simon adoptera le règlement # **535-18**.

L'objet de ce règlement est de mettre à jour les valeurs de la Municipalité, de réviser les devoirs et obligations des employés et d'ajouter une clause relative aux règles d'après-mandat d'un employé à la cessation de son emploi à la Municipalité de Saint-Simon.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau municipal sis au 49, rue du Couvent à Saint-Simon, du lundi au jeudi aux heures régulières d'ouverture du bureau municipal.

Donné à Saint-Simon, ce 6^e jour de septembre 2018.

Johanne Godin
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Certificat de publication

Je, soussignée, Johanne Godin, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Simon, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément à la loi, le 6 septembre 2018.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 6^e jour de septembre 2018.

Johanne Godin
Directrice générale et secrétaire-trésorière